

**NOMINATION AGENT COMPTABLE SECONDAIRE**

**NOR : [EAEM1820057S](#)**

**LE DIRECTEUR,**

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article D. 452-16 du code de l'Education Nationale ;

Vu l'arrêté de détachement du Ministère de l'Education Nationale en date du 7 mai 2018 ;

Vu le contrat de recrutement en date du 1<sup>er</sup> août 2018 ;

Vu la demande d'agrément du directeur de l'A.E.F.E. en date du 23 avril 2018 ;

Vu l'agrément de l'agent comptable principal de l'A.E.F.E. en date du 3 mai 2018 ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

M. Manuel BAUTISTA, attaché principal d'administration de l'état, est nommé agent comptable secondaire du lycée français Jean-Monnet de Bruxelles, établissement en gestion directe de l'A.E.F.E, à compter du 1er août 2018.

**ARTICLE 2 :**

Le montant de son cautionnement est fixé à la somme de 235.000 €.

**ARTICLE 3 :**

Il lui appartient lors de son installation de justifier d'une prestation de serment antérieure. A défaut, il sera tenu de prêter serment devant l'autorité compétente avant l'installation dans son poste.

Fait à Paris, le 30/05/2018

Le Directeur de l'AEFE

Christophe BOUCHARD